

LA GOUTTE D'OR, 30 JUILLET 1955 : UNE ÉMEUTE AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE COLONIALE

[Emmanuel Blanchard](#)

Le Seuil | « [Actes de la recherche en sciences sociales](#) »

2012/5 n° 195 | pages 98 à 111

ISSN 0335-5322

ISBN 9782021097917

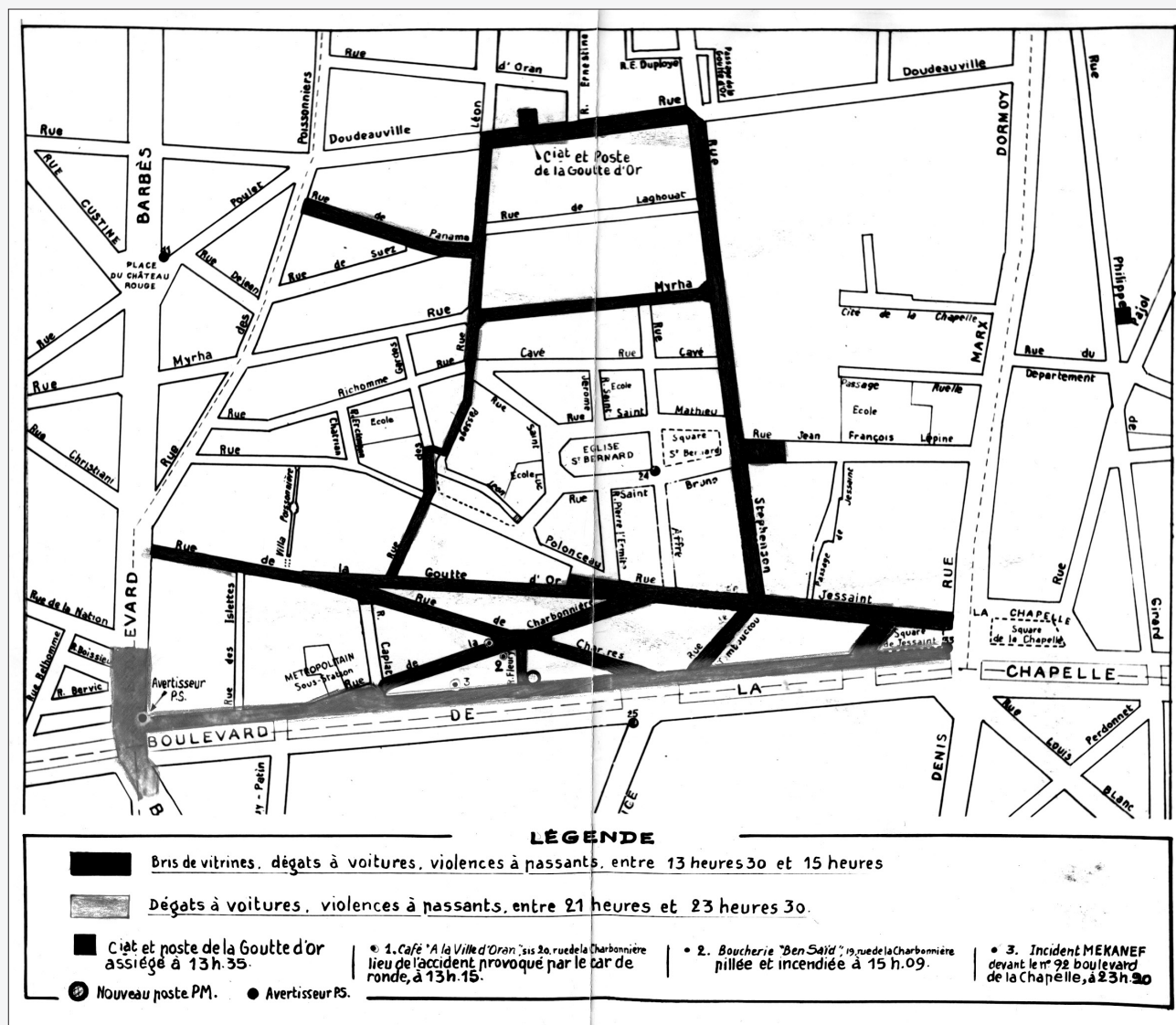
Article disponible en ligne à l'adresse :

[https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-
sociales-2012-5-page-98.htm](https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2012-5-page-98.htm)

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



PLAN-CROQUIS DRESSÉ dans le cadre de l'enquête menée par la police judiciaire de la Préfecture de police, août 1955 (le nouveau poste de police de la rue de Fleury, indiqué sur le plan, était situé au rez-de-chaussée d'un hôtel de passe). © Préfecture de police. Tous droits réservés.

La Goutte d'Or, 30 juillet 1955 : une émeute au cœur de la métropole coloniale

Les émeutes de l'automne 2005 ont donné lieu à un investissement médiatique et éditorial important de la part de sociologues spécialistes de la déviance, de la jeunesse ou des « quartiers sensibles ». Cette floraison de publications et d'interventions s'est pour partie inscrite dans les formes que prend depuis des années le cadrage médiatique de la « question des banlieues » dans les organes de presse les plus diffusés¹. Cette problématisation spatiale et temporelle conduit les spécialistes du sujet à généralement s'accorder sur une chronologie relativement courte, remontant au tournant des années 1980 et indexée sur les grandes dates de l'histoire des « banlieues » et d'es projets de « rénovation urbaine »².

L'intensité et la durée des émeutes de 2005 ont cependant conduit à solliciter des chercheurs au-delà du cercle des spécialistes de ces questions, favorisant ainsi l'introduction de nouvelles temporalités. La longue période des « révoltes primitives », laissant une large place aux soulèvements populaires des XVIII^e et XIX^e siècles³, a particulièrement été évoquée. Des historiens, spécialistes de la période révolutionnaire, ont apporté leur expertise et leur appréciation sur ce qui était parfois décrit comme une vaste

« émotion populaire »⁴. Ces éclairages permettent de ne céder ni au présentisme, ni à l'illusion de l'exceptionnalisme, mais ces références historiques s'ancrent dans un passé lointain avec lequel les acteurs actuels n'entretiennent aucun lien direct ni mémoriel. Surtout, ces sauts chronologiques ne permettent pas de questionner l'historicité politique généralement associée aux banlieues. De ce fait, ils s'inscrivent implicitement dans une vision de ces dernières comme espaces anoniques où une « rage », exprimée à intervalles réguliers, serait née du délitement des solidarités propres aux « banlieues ouvrières » désormais disparues⁵.

Cet article propose un double décentrement : il s'agit de déplacer la focale géographique vers un quartier de centre-ville et d'éviter ainsi un spatialisme tendant à circonscrire le « problème des banlieues » à des logiques architecturales et territoriales. Sur le plan temporel, l'extension de la chronologie jusqu'aux années 1950 permet d'interroger des continuités, de mettre au jour des héritages multiples, de renouer les fils d'une histoire complexe mêlant indisciplines populaires, mobilisations ouvrières, rejet de la condition de « citoyens diminués⁶ » et de la domination coloniale. Cette analyse d'un épisode aujourd'hui oublié, celui

1. Julie Sedel, *Les Médias et la banlieue*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. INA/Penser les médias, 2009 ; Jérôme Berthaut, « La mise en image du "problème des banlieues" au prisme de la division du travail journalistique », *Revue Agone*, 40, 2008, p. 109-130 ; Laurent Bonelli, *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2008.
2. Annie Fourcaut et Loïc Vadelorge, « Les violences urbaines de novembre 2005 sous

le regard des historiens », *Histoire urbaine*, 21, 2008, p. 111-125.

3. Didier Lapeyronnie, « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'automne 2005 », *Déviance et société*, 30(4), 2006, p. 431-448. Le titre de l'article est une référence à : Eric Hobsbawm, *Les Primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966.

4. Deborah Cohen, « Les espaces de la révolte : de la discipline à la sécurité (et

retour ?) : émeutes urbaines 1772/2005 », *Labyrinthe*, 29, 2008, p. 79-90 ; Jean Nicolas, « Leçon d'histoire pour une révolte des banlieues », *L'Histoire*, 308, 2006, p. 82-87.

5. François Dubet, *La Galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987. Voir l'analyse critique de Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 2007, p. 63-82.

6. Sur l'origine de cette expression, notamment utilisée par les élus du PCF, dès les

années 1930, au sujet des « naturalisés » et reprise après la Seconde Guerre mondiale pour qualifier les « Français musulmans d'Algérie » : Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2007, p. 358 ; Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 19-50.

de l'émeute de la Goutte d'Or, le 30 juillet 1955, propose ainsi une contribution à une socio-histoire des actions collectives violentes qualifiées d'émeutes⁷ et un retour sur l'histoire des « quartiers centraux immigrés⁸ ».

La Goutte d'Or, été 1955 : un « ghetto » sous tension

Comme souvent quand on s'intéresse à des zones d'habitation particulièrement ségrégées et dégradées, au début des années 1950 l'appellation courante et policière de « Goutte d'Or » ne désignait pas l'ensemble du quartier administratif du même nom, dans le 18^e arrondissement de Paris, mais simplement quelques rues et quelques blocs d'immeubles. Il s'agissait de l'extrémité sud du quartier, un quadrilatère à cheval sur le quartier de la Goutte d'Or lui-même et sur celui de la Chapelle : la rue de la Goutte d'Or au nord, le boulevard de la Chapelle au sud, celui de Barbès à l'ouest et enfin la rue Stephenson à l'est délimitaient ce « Paris arabe » dont le centre gravitait autour du carrefour de la Charbonnière. Aujourd'hui encore, dans cet espace, la gentrification, référence courante de nombreux discours sur la Goutte d'Or, relève plus du projet que d'une évolution sociale homogène : cet écart tient notamment à ce que la « partie sud du quartier, [demeure] considérée comme un ghetto parce que perçue comme comportant trop de logements sociaux et d'étrangers⁹ ».

Il reste que, depuis le milieu du XIX^e siècle, la Goutte d'Or, annexée à Paris en 1860, était perçue comme l'archétype de la misère urbaine extrême et l'épicentre de la délinquance des « classes dangereuses¹⁰ ». Zola, qui avait longuement arpenté les rues du quartier avant de se lancer dans l'écriture de *l'Assommoir*, contribua fortement à ce que la Goutte d'Or devienne « l'un de ces quartiers "boucs émissaires" dont chaque ville a besoin pour son fonctionnement social afin de donner un nom à ses peurs et de les cantonner

dans un lieu précis ». Ainsi, les Algériens « n'ont pas créé l'image du quartier, sa mauvaise réputation, ils en ont plutôt hérité¹¹ ».

Un quartier « nord-africain »

Les « Français musulmans d'Algérie », en droit citoyens à part entière et bénéficiant de l'égalité juridique en métropole, n'étaient pas systématiquement comptabilisés séparément dans les recensements¹². Ils le furent cependant dans celui de 1954 : ils auraient alors été environ 2 000 à vivre à la Goutte d'Or mais les estimations policières doubleraient cette évaluation¹³. L'ensemble du quartier de la Goutte d'Or abritait 38 000 habitants, dont seulement un millier d'étrangers environ : dans ce quartier en voie de paupérisation et abandonné par une partie des commerçants et des employés qui, jusque dans l'entre-deux-guerres, lui conféraient son caractère mélangé, la présence allogène était en effet quasiment réduite à celle des Algériens¹⁴. D'après les travaux de l'équipe de sociologues ayant mené l'enquête la plus détaillée sur la socio-histoire de ce quartier, les années 1920-1960 furent celles de la « formation d'une enclave ethnique maghrébine » et « dès 1954, il apparaît qu'un territoire algérien [s'était constitué] dans le quartier de la Goutte d'Or ou toute autre implantation étrangère autre que maghrébine [avait] été progressivement éliminée¹⁵ ». La « centralité immigrée » de ce quartier faisait qu'aux plus de 2 000 « Français musulmans d'Algérie » qui résidaient dans le seul quadrilatère sud s'ajoutaient, en particulier en fin de semaine, les milliers de « coreligionnaires » venus de l'ensemble de la région parisienne. Ils se rendaient à la Goutte d'Or pour faire des achats, rencontrer d'autres émigrés originaires des mêmes villages ou régions et fréquenter les espaces de sociabilité (« cafés maures », salles communes des hôtels mais aussi lieux de prostitution) qui donnaient une identité particulière à ces rues connues jusque de l'autre côté de la Méditerranée.

7. Dans sa typologie des actions collectives violentes, Charles Tilly (*The Politics of Collective Violence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 19) ne laisse délibérément pas place à la notion d'« émeute », considérant que ce label n'est jamais celui qui est revendiqué par les participants aux mobilisations ainsi qualifiées. Le terme « émeute » donne lieu à de multiples conflits taxinomiques tant dans le commentaire politique ou médiatique de certains modes d'action collective que dans l'arène académique. Nous considérons ici que la définition courante (qui mêle le caractère violent, relativement spontané et potentiellement séditieux de manifestations collectives

« tumultueuses », reprise par certains des protagonistes directs ou indirects, permet de qualifier les événements abordés dans ce texte et de donner une valeur heuristique à la notion d'« émeute ».

8. Jean-Claude Toubon et Khelifa Messamah, *Centralité immigrée : le quartier de la Goutte d'Or. Dynamiques d'un espace pluri-ethnique : succession, compétition, cohabitation*, Paris, L'Harmattan, 1990.

9. Marie-Hélène Bacqué et Yankel Fijalkow, « En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, 63, 2006, p. 77.

10. Les travaux de Louis Chevalier sur l'émigration algérienne dans les années

1940-1950 n'ont pas été sans influencer son regard sur le Paris des migrants de la première moitié du XIX^e siècle. Le racisme de certaines descriptions des migrants internes placés au centre de son « histoire biologique » des *Classes laborieuses, classes dangereuses* (1958) tournera d'ailleurs au racisme ouvert dans les descriptions de la criminalité algérienne dans le 18^e arrondissement (voir par exemple *Les Ruines de Subure. Montmartre de 1939 aux années 80*, paru en 1985).

11. J.-C. Toubon et K. Messamah, *Centralité immigrée...*, op. cit., p. 465.

12. L'INSEE introduisit en 1954 la sous-catégorie « Français, musulmans originaires d'Algérie » distincte de celle de

« Français, de naissance ». Le recensement de cette population très précaire et vivant souvent en habitat collectif était très difficile. Selon l'INSEE elle-même, les chiffres disponibles étaient donc à prendre avec beaucoup de précautions.

13. En 1955, selon un comptage de la préfecture de police, près de 4 000 « Nord-Africains » résidaient dans le quartier de la Goutte d'Or. Réunion du 18 septembre 1959, APP Ha 65.

14. Antoine Prost, « La rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau entre les deux guerres », *Le Mouvement social*, 182, 1998, p. 27.

15. J.-C. Toubon et K. Messamah, *Centralité immigrée...*, op. cit., p. 151.

Même si les Algériens ne formaient statistiquement qu'une minorité des résidents, la presse de l'époque décrivait le quartier en termes ethniques, sur un mode dépréciatif : les expressions de « médina », « casbah », « souk » ou de « quartier arabe » sont celles qui reviennent le plus souvent dans les articles consacrés à la Goutte d'Or de l'époque¹⁶. Ces derniers étaient parfois publiés dans les rubriques internationales dédiées aux « événements d'Afrique du Nord » et certains journaux, dans une allusion transparente à la situation coloniale au Maghreb, évoquaient la « minorité européenne du quartier » (*Le Figaro*, 4 août 1955). Ces organes de presse, fortement influencés par la communication de la préfecture de police, insistaient cependant souvent sur le fait que l'ensemble de la population algérienne de région parisienne (environ 100 000 personnes à l'époque) ne devait pas être confondu avec les plus visibles de ses membres, les « oisifs » et les membres de la « pègre » de la Goutte d'Or (*Le Figaro*, 2 août 1955).

Ces propos étaient bien sûr disqualifiants et empreints de racisme, mais ils renvoyaient aussi aux activités et à la situation sociales d'une partie de ces « travailleurs périphériques » tenus en marge d'une « société salariale » en cours de formation¹⁷ : les hôtels et les garnis de la Goutte d'Or étaient des refuges pour les très nombreux chômeurs algériens¹⁸ qui pouvaient y bénéficier de certaines formes de solidarité de la part d'autres émigrés. Quand celles-ci cessaient, sans que l'intermittence et la précarité de l'emploi ne permettent d'assurer des revenus suffisants à la subsistance, le marché noir – qui se poursuit après la fin du rationnement en 1949, avec la revente de produits comme l'huile et le tabac dont les prix étaient moins élevés dans les départements du sud que du nord de la Méditerranée –, les trafics de cigarettes et de vêtements générés par la présence de troupes et de stocks américains (rue Stephenson) étaient autant d'occasions de réaliser de petits profits. Ces ressources étaient indispensables

à une population qui ne bénéficiait pas d'une stabilité résidentielle suffisante pour pouvoir prétendre aux rares secours dispensés aux chômeurs¹⁹. Une partie des habitants du quartier ne se contentait pas des maigres revenus tirés de l'économie informelle et basculait dans la délinquance, en particulier les « attaques nocturnes » (vols de montres ou de portefeuilles le plus souvent) : autant d'activités pour lesquelles le quartier, de par sa densité communautaire, offrait des formes de refuge. Les « stigmates » appliqués au quartier et à ses habitants en raison de ces activités délinquantes étaient redoublés par le fait que ces quelques rues abritaient également une prostitution très visible. Les transactions sexuelles s'opéraient en particulier dans des lieux alors couramment appelés « maisons d'abattage », au fonctionnement taylorisé et à la clientèle aussi paupérisée que leurs pensionnaires. Elles étaient restées ouvertes en dépit de l'adoption de la loi dite Marthe Richard en avril 1946, afin notamment de faciliter la surveillance et le renseignement policiers²⁰. Le quartier de la Goutte d'Or s'apparentait ainsi aux « quartiers réservés » d'Afrique du Nord et se voyait en fait appliquer les règles d'exception en vigueur en matière de prostitution dans les départements algériens²¹.

Sans entrer dans les détails de la controverse sociologique contemporaine sur le caractère descriptif et analytique de la notion de ghetto appliquée à certains quartiers français²², on peut noter que les caractéristiques précitées renvoient à celles présentées dans l'ouvrage séminal de Louis Wirth sur le ghetto d'immigrants de Chicago²³. La principale étude sociologique de l'époque consacrée aux « travailleurs algériens » ne reprenait pas le terme de « ghetto » mais insistait sur le fait que ceux d'entre eux qui n'étaient pas sans-abri étaient victimes de la « ségrégation de l'habitat algérien » en région parisienne²⁴. La spécificité de cette forme de séparatisme social, marquée par un « repli sur soi total²⁵ », était d'ailleurs telle que la sociologue Andrée Michel n'hésitait pas

16. Voir en particulier l'enquête de Bertrand Poirot-Delpech, « Heures chaudes dans la "médina" de Paris. Une ville dans la ville », *Le Monde*, 21 et 22 juin 1957.

17. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

18. D'après les enquêtes du ministère du Travail et du ministère de l'Intérieur, le taux de chômage des Algériens, qui doit être replacé dans un contexte de précarité et d'intermittence de l'emploi d'une population dont une partie échappait à tout enregistrement statistique, oscillait autour de 10 %. En 1953, il atteint même 20 % en région parisienne contre 15 % pour l'ensemble de la métropole. Circulaire n° 310 du ministère de l'Intérieur,

« Enquête sociale sur la situation des musulmans originaires d'Algérie résidant en métropole », AN F1a 5035. À partir du milieu des années 1950, le chômage des Algériens déclina rapidement.

19. En 1953, dans les villes qui versaient un secours, les conditions d'indemnisation impliquaient notamment de résider depuis un an dans la commune et d'avoir travaillé de façon régulière au moins six mois.

20. Emmanuel Blanchard, « Le mauvais genre des Algériens. Des hommes sans femme face au virilisme policier dans le Paris d'après-guerre », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 27, 2008, p. 209-224.

21. Christelle Taraud, *La Prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot, 2003.

22. Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va », 2008 ; Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues*, État, Paris, La Découverte, 2006 ; Michel Kokoreff, « Ghettos et marginalité urbaine », *Revue française de sociologie*, 50(3), 2009, p. 553-572.

23. Louis Wirth insistait sur le fait que les ghettos du Chicago des années 1920 étaient des « lieux de transit », caractérisés par une « intense vie communautaire » mais s'apparentaient aussi souvent à des « quartiers du vice ». Plus fondamentalement, il notait que le ghetto « représente au moins un exemple, historiquement vérifiable, des diverses manières pos-

sibles d'aborder le problème d'une minorité différente au sein d'une population plus importante. Il constitue, en même temps, une forme de tolérance à travers laquelle un *modus vivendi* s'établit entre des groupes qui sont en conflit sur des questions fondamentales. Enfin, du point de vue administratif, le ghetto a servi d'instrument de contrôle. », voir Louis Wirth, *Le Ghetto*, Grenoble, PUG, 1980, p. 19-20.

24. Andrée Michel, *Les Travailleurs algériens en France*, Paris, CNRS, 1956, p. 125.

25. Marie-Claude Blanc-Chaléard, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », *Le Mouvement social*, 182, 1998, p. 35.

à la comparer à celle en vigueur dans les grandes villes d'Afrique du Nord. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que la presse contemporaine, en dépit de la forte présence policière à la Goutte d'Or, n'ait pas hésité à désigner ces rues comme des sortes de « zones de non-droit » abandonnées par les forces de l'ordre : « tous les quartiers de Paris ont également le droit à la sécurité » pouvait-on lire dans *L'Aurore*, le 1^{er} août 1955. Le même jour, *Le Figaro* faisait valoir « qu'il y a longtemps, déjà, que certaines rues hantées par une pègre apparemment libre de ses mouvements, constituent dans la ville des îlots où l'honnête homme ne saurait être en sécurité. Il est intolérable de penser que dans ces "réduits"-là la police peut se sentir désarmée et impuissante. »

Des confrontations régulières avec les forces de l'ordre

Il est vrai que si elle était parfois massive, la présence policière était intermittente : elle s'organisait surtout sur le mode de la rafle, technique d'intervention traditionnelle à l'encontre de diverses catégories « d'indésirables » dont la présence dans l'espace public entraînait réprobation sociale et politique, sans pour autant forcément tomber sous le coup d'incriminations pénales²⁶. Comme dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans les quartiers populaires rétifs au processus de discipline des corps et des espaces mis en œuvre par les gardiens de la paix²⁷, cette présence, et notamment la répression des illégalismes populaires (vente à la sauvette, attroupement, ivresse sur la voie publique, etc.), entraînait bien souvent des réactions et des oppositions de la part des principaux intéressés. L'étude des répertoires analytiques²⁸ du poste de police de la Goutte d'Or démontre qu'il n'était pas rare que des vendeurs à la sauvette s'opposent à leur interpellation et soient conduits au poste au motif de « rébellion », « outrage » ou « violences à agents »²⁹. Ces incriminations sont difficiles à interpréter car leur invocation relève d'un pouvoir discrétionnaire des agents : elles disent donc peu de choses au sujet de l'attitude des interpellés et peuvent même servir à occulter les violences commises par les agents eux-mêmes³⁰. Toutefois, elles suggèrent qu'au sortir de la guerre,

l'autorité des policiers dans les quartiers populaires était loin d'être unanimement acceptée. Les gardiens de la paix semblent même avoir été exposés à un niveau de violence verbale et physique relativement élevé. Les refus d'obtempérer, accompagnés de violences (insultes, coups, rébellion collective) n'étaient pas l'apanage des seuls Algériens, même si ces derniers étaient très visibles parmi cette population rétive à l'action policière. Ces comportements étaient si courants que lorsqu'ils étaient le fait de personnes qui présentaient des « garanties de représentation » et avec lesquelles la police parisienne n'avait pas de contentieux particulier, ils étaient assimilés à un simple « emportement » et ne faisaient pas forcément l'objet de poursuites. Les forces de l'ordre se contentaient alors parfois d'une admonestation. Ces rébellions lors des interpellations étaient souvent le fait d'individus sous l'emprise de l'alcool. Elles étaient également une réponse à l'usage de la force par les agents : les dossiers de carrière des gardiens montrent ainsi qu'il n'était pas rare qu'ils soient blessés par des individus, le plus souvent « Nord-Africains » ou « sans domicile fixe », qui refusaient de rester passifs face à la violence déployée contre eux³¹. Les blessures occasionnées en ces circonstances étaient d'ailleurs parfois très sérieuses³² et sont une des traces observables du contentieux qui existait entre certaines populations dites « indésirables » et les forces de police.

Par rapport à ces actions individuelles violentes d'opposition aux forces de l'ordre, la spécificité des tentatives de rébellion des Algériens tient à ce qu'à de nombreuses reprises elles ont pris la forme de réactions collectives. La récurrence de ces refus collectifs d'obtempérer et des réactions qui visaient à faire reculer les gardiens de la paix explique aussi que, très vite, le *modus operandi* de la rafle collective se soit imposé pour les opérations qui ciblaient spécifiquement les Algériens : afin que « la force reste à la loi », il y avait nécessité à ce que les policiers parisiens interviennent en nombre. Ces formes d'opposition aux forces de l'ordre sont ainsi avérées dès 1945, où, lorsque les gardiens de la paix cherchaient à appréhender des marchands à la sauvette algériens, il arrivait qu'il y ait « des échanges de coups » et que « les Algériens en question appellent des compatriotes à leur secours³³ ». Cet exemple

26. Emmanuel Blanchard, « Ce que *rafler* veut dire », *Plein droit*, 81, 2009, p. 3-7.

27. Quentin Deluermoz, « Présences d'État. Police et société à Paris (1854-1880) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 64(2), 2009, p. 435-460.

28. Ces gros registres, de même format que ceux dits de « mains courantes », compilent pour chaque journée l'ensemble des interpellations effectuées par les effectifs du commissariat.

29. On compte plusieurs « affaires » de ce type chaque mois. Par exemple, de juin 1945 à mai 1946, une trentaine d'individus (pour les deux tiers des Algériens) sont interpellés pour ces motifs par les gardiens du commissariat de la Goutte d'Or. En janvier 1954, quatre interpellations pour « violences à agents » furent ainsi opérées. Archives de la préfecture de police (APP) CB 7144, 7145 et 7151.

30. Fabien Jobard, « Quand les policiers

vont au tribunal. Étude sur les outrages, rébellions et violences à agents », *Questions pénales*, 18(2), 2005, p. 1-4.

31. Le gardien Victor N. est ainsi blessé à trois reprises, en juin 1950, mars et juin 1955, par des « Nord-Africains » refusant de se laisser interpellé. Il est tué en juin 1959 par un Algérien qu'il tentait d'interpeller après qu'il eut commis un meurtre. Dossier de Victor N., APP.

32. En novembre 1958, le gardien

Pierre G. est ainsi décédé des suites de coups portés par un Algérien ivre. Ces refus d'obtempérer ne sont pas propres à la période de la guerre d'Algérie : ils étaient déjà courants dès la Libération. Dossier de Pierre G., APP.

33. Rapport de la Brigade de voie publique (PJ) au préfet de police, 5 juillet 1945, Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), F1a 3347.

est loin d'être isolé, et il n'était pas rare que les agents se plaignent qu'un interpellé ait « monté d'autres Algériens contre les gardiens³⁴ ».

Au début des années 1950, sous le double effet de l'intensification de la mobilisation nationaliste et de la répression policière, ces rébellions devinrent de plus en plus fréquentes. En certaines circonstances, elles se transformèrent même en bataille rangée : « le 4 décembre 1950, pour protester contre l'arrestation de deux des leurs, trente Nord-Africains attaqu[èrent] un commissariat de police à Belleville³⁵ » ; le 4 juillet 1952, trois gardiens de la paix durent être conduits à l'hôpital pour panser des blessures occasionnées par la bagarre qui les avait opposés à des Algériens rue de la Charbonnière³⁶. Il serait donc inexact d'analyser « l'émeute³⁷ » de la Goutte d'Or, le 30 juillet 1955, avant tout comme une conséquence du déclenchement de la guerre d'Algérie. Ce n'était d'ailleurs pas l'interprétation des observateurs contemporains, journalistes ou policiers, certes souvent prompts à dépolitiser les actes de rébellion des Algériens. Mais les nationalistes ne revendiquèrent pas cette action, voire cherchèrent à s'en démarquer afin d'échapper au stigmate de la « criminalité nord-africaine ». Les mobilisations violentes du 30 juillet 1955 peuvent en fait s'appréhender comme une forme d'extension et de radicalisation d'un répertoire d'action dont les prémices avaient été posées dans les années précédentes. Ce dernier mêlait inextricablement délinquance de droit commun, révolte contre les humiliations policières et revendications politiques.

Dans la première moitié des années 1950, les altercations entre policiers et émigrés d'Algérie étaient si courantes que les gardiens avaient l'impression que les Algériens saisisaient le moindre prétexte pour les « rosser³⁸ ». Durant ces années, les occasions de confrontation étaient en effet nombreuses. Au-delà des multiples contrôles d'identité et des interpellations liées à des délits de droit commun ou à la gestion policière des espaces publics « encombrés », les réunions interdites des nationalistes algériens³⁹ et les tentatives d'empêcher la vente du journal *L'Algérie libre* (organe du PPA-MTLD⁴⁰) étaient l'occasion de nombreux accrochages et bagarres dont les Algériens ne sortaient pas toujours défaits : le service d'ordre du PPA-MTLD fit souvent forte

impression et les vendeurs de l'organe messaliste travaillaient encadrés de « groupes de protection » aguerris. La presse nationaliste ne faisait d'ailleurs pas mystère de sa volonté de confrontation avec les forces de l'ordre et tirait gloire des victoires obtenues contre les unités de police qui avaient pour ordre d'entraver la participation des messalistes à certaines manifestations de rue. Les rédacteurs retrouvaient alors les accents des journaux communistes qui, au tournant des années 1930, popularisèrent les consignes appelant à « la lutte physique contre les forces policières⁴¹ ». Le slogan « Pour un œil, les deux yeux ! Pour une dent toute la gueule ! » connut ainsi un nouvel âge d'or dans les années 1950, en particulier dans les semaines qui précédèrent la manifestation du 28 mai 1952 contre la présence à Paris du général Ridgway (commandant en chef des forces américaines en Corée, nommé à la tête de l'OTAN)⁴². Cette journée marqua l'acmé de l'« activisme communiste des années de Guerre froide » : les « Nord-Africains », certes particulièrement ciblés par la répression policière, représentaient 12 % des manifestants arrêtés ce jour-là et la seule victime dénombrée au soir du 28 mai 1952 fut un Algérien, tué par les balles tirées par un brigadier de police⁴³. Les confrontations violentes, au sein ou en marge de mobilisations politiques, ressortissaient cependant à une logique de situation et à un répertoire d'action qui ne permettent pas à eux seuls de retracer la généalogie des motivations et des pratiques manifestantes qui, le 30 juillet 1955, firent basculer le quartier de la Goutte d'Or dans « l'émeute ». Ce jour-là, les relations dégradées entre les habitants du quartier et les forces de l'ordre ne furent pas seulement un élément de contexte, mais sans doute le déclencheur de l'action collective.

L'émeute du 30 juillet 1955

Déjà, le 8 mai 1955, après qu'un car de police eut foncé dans la foule des badauds rassemblés au carrefour de la Charbonnière pour procéder à une arrestation, les agents avaient dû battre en retraite suite à de violents affrontements. L'incident déclencheur de la journée du 30 juillet 1955 s'inscrit dans la suite de celui du 8 mai et d'altercations quasi quotidiennes. Sans doute sous

34. 19 août 1945, APP CB 7144.

35. Cette attaque est évoquée par Maurice Rajsfus qui ne renvoie à aucune source. Maurice Rajsfus, 1953, *un 14 juillet sanglant*, Paris, Agnès Viénot, 2003, p. 10.

36. APP HA 14.

37. Le terme « émeute » est utilisé par de nombreux journalistes et les dirigeants de la préfecture de police : à cette époque cet emploi visait surtout à justifier l'action policière, dans ses modalités violentes et extra-légales.

38. Rapport du commissaire divisionnaire G., 24 juillet 1953, APP He 2.

39. Par exemple, le gardien Paul D. fut blessé et cessa le travail trois mois à la suite de coups portés à la tête, à l'aide d'une chaise, par un « Nord-Africain » au cours de l'évacuation de la salle Wagram le 24 avril 1956. Dossier de Paul D., APP.

40. Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), façade légale du Parti populaire algérien (PPA)

dont le leader charismatique, Messali Hadj, fut assigné à résidence à Niort puis à Belle-Île de mai 1952 à janvier 1959.

41. Stéphane Audoin, « Le parti communiste français et la violence : 1929-1931 », *Revue historique*, 546, 1983, p. 365-383.

42. Philippe Robrieux, *Histoire intérieure du parti communiste. t.2/ 1945-1972. De la Libération à l'avènement de Georges Marchais*, Paris, Fayard, 1981, p. 302.

43. Hocine Belaïd, ouvrier communal et

militant communiste d'Aubervilliers, a été touché par les tirs d'un brigadier place Stalingrad. Charles Guénard, blessé au genou dans les mêmes circonstances, décède en mars 1954 au cours d'une intervention chirurgicale. Voir Michel Pignat, *Au cœur de l'activisme communiste des années de Guerre froide. La manifestation Ridgway*, Paris, l'Harmattan, 1992.

l'effet de la situation politique au Maghreb et des premières répercussions de la guerre d'indépendance algérienne en métropole, il prit une extension qui en fait une étape importante, et généralement oubliée, dans les rares tentatives d'historicisation du répertoire d'action émeutier.

Une riposte collective à une intervention policière

Reconstituer le déroulement des événements du 30 juillet 1955 est particulièrement délicat en raison notamment des interprétations divergentes livrées par la presse⁴⁴. De plus, ces actions n'ont pas été revendiquées par des partis nationalistes alors en proie à des luttes intestines et d'influence et sont quasiment absentes de la mémoire militante ou des témoignages publiés *a posteriori*⁴⁵ : la composition sociale du quartier, mais aussi le fait que les pratiques émeutières n'ont pas été intégrées à un geste nationaliste faisant la part belle à la magnification des actions militaires expliquent qu'il n'a pas été possible de retrouver de témoignages directs de cet épisode. Les quelques archives de police consultables traitent surtout du quadrillage du quartier après l'émeute⁴⁶. Malgré leur caractère très lacunaire, la confrontation des rares sources disponibles permet cependant d'esquisser la séquence et le scénario vraisemblables des événements.

Le samedi 30 juillet, jour de l'Aïd-El-Kebir, en début d'après-midi, une foule extrêmement dense, évaluée à plusieurs milliers de personnes, était stationnée sur le marché de la Charbonnière et dans les rues avoisinantes. Appelée par un commerçant, une patrouille de police intervint pour interpellé deux Algériens au motif de vol et de recel : ces activités de vente à la sauvette de produits à la provenance douteuse étaient habituelles et même caractéristiques du marché. Il semblerait qu'en l'occurrence cette dénonciation visait surtout à se débarrasser de militants politiques ayant une certaine influence sur les Algériens du quartier⁴⁷. L'interpellation fut très houleuse : l'un des interpellés prit la fuite, l'autre rameuta les badauds pour qu'ils s'opposent à son arrestation. Il fut cependant monté dans un véhicule de police pris pour cible et visé par de multiples projectiles (tessons de bouteilles, pierres et pastèques notamment), dont certains envoyés depuis les étages des immeubles. Pour se dégager ou pour impressionner

la foule, le chauffeur du véhicule manœuvra brusquement : il heurta deux Algériens (blessés aux jambes et embarqués dans un second véhicule de police afin d'être conduits à l'hôpital Lariboisière), abîma une devanture mais réussit à s'extirper de cet « attroupement ».

C'est alors qu'un groupe véhément de plusieurs centaines – sans doute près d'un millier – d'Algériens se dirigea vers le poste de police de la rue Doudeauville pour aller libérer l'interpellé et protester contre l'action policière. En attendant des renforts, les gardiens de la paix se barricadèrent à l'intérieur de leurs locaux et tirèrent quelques rafales de mitraillettes qui atteignirent et blessèrent plusieurs personnes. Dans les minutes suivantes, une dizaine de cars de police convergèrent vers les lieux afin de disperser avec « énergie » – pour reprendre l'euphémisme policier consacré – les manifestants. Le contact fut bref mais violent : les manifestants refluent dans les rues du quartier, brisèrent quelques vitrines et endommagèrent plusieurs véhicules en stationnement. Une boucherie fut même incendiée, manifestement en rétorsion contre son propriétaire, soupçonné d'être un indicateur de la police.

La mobilisation était née d'un incident local mais, dans ses origines et son déroulement, elle dépassa très largement les frontières du quartier. Le contexte national et international⁴⁸ contribua à attiser la tension initiale et à ce qu'après les premiers affrontements et dégradations le retour au calme soit éphémère. Les incidents successifs, commentés à la lumière des informations connues sur les agissements policiers au Maroc ou en Algérie, furent amplifiés voire déformés (des rumeurs de torture sur les interpellés auraient circulé⁴⁹). Des Algériens continuèrent d'affluer de tout Paris vers le quartier de la Goutte d'Or : il n'est cependant pas possible de déterminer s'il s'agissait d'un mouvement coordonné, d'une réaction aux rumeurs sur les événements du début de l'après-midi ou simplement d'une situation normale pour un samedi (traditionnel jour d'affluence au marché de la Charbonnière) correspondant à l'une des principales fêtes religieuses du calendrier musulman. Quoi qu'il en soit, certaines des personnes ayant convergé vers le 18^e arrondissement étaient prêtes à riposter afin de reprendre le dessus sur les forces de police. En début de soirée, plusieurs centaines d'entre elles

44. L'ensemble des éditions parisiennes des quotidiens nationaux du 15 juillet au 30 août 1955 ont été consultées, ainsi que de nombreux organes militants (nationalistes algériens, libertaires, communistes, trotskystes, etc.).

45. Linda Amiri et Nedjib Sidi Moussa, qui achèvent respectivement des thèses d'histoire sur la Fédération de France du FLN et sur les cadres du MNA (parti nationaliste messaliste qui a succédé au

MTLD après l'interdiction de ce dernier en novembre 1954), m'ont tous les deux confirmé que le 30 juillet 1955 n'est quasiment pas évoqué dans les archives qu'ils ont consultées. Je tiens à les remercier pour leur aide précieuse.

46. Le fonds des APP relatif à la période de la guerre d'Algérie contient quelques éléments de contexte dans les cartons inventoriés HA 24 et HA 26.

47. *L'Observateur*, 8 septembre 1955.

Cet article est remarquable dans le sens où il est issu d'une enquête détaillée et qu'il rompt avec les narrations habituelles fondées soit sur les communiqués de la préfecture de police, soit sur la vulgate communiste.

48. Depuis le 3 avril 1955, les départements d'Algérie étaient soumis à un « état d'urgence », prolongé par un nouveau vote de l'Assemblée nationale le 29 juillet 1955. Tout au long du mois de juillet 1955,

le Maroc avait été en proie à une agitation politique et à des violences policières endémiques.

49. À cette époque, en métropole, les « passages à tabac » étaient courants mais les techniques d'interrogatoire en vigueur dans les commissariats outre-Méditerranée ne semblent pas avoir été utilisées.

se dirigèrent vers le boulevard de la Chapelle en scandant des slogans⁵⁰ et s'emparèrent sous le métro aérien de matériaux de construction afin de les utiliser comme projectiles. Quelques automobilistes et des passants furent rossés et un hôtel vidé de ses « locataires européens » (*Franc-Tireur*, 1^{er} août 1955). Des voitures furent visées par des jets de pierres et quelques coups de feu auraient même été tirés par les manifestants. Vers minuit, le calme revint après l'intervention massive des forces de l'ordre.

Si quelques zones d'ombre perdurent, il est possible de faire un bilan des victimes et des dommages de cette journée d'émeute : une quarantaine de magasins endommagés (dont un incendié), une trentaine de véhicules abîmés, une vingtaine de passants agressés (un touriste hollandais sérieusement touché est hospitalisé plusieurs jours), quinze gardiens de la paix officiellement blessés (huit reçurent des soins avant de rejoindre leur domicile), quatorze Algériens hospitalisés, dont quatre pour blessures par balles. De nombreux autres manifestants furent blessés (sans doute une cinquantaine au total) mais les moins sérieusement touchés ne se rendirent pas dans les hôpitaux afin d'éviter d'être interrogés, voire interpellés, par la police. Cette dernière avait en effet opéré peu d'arrestations, sinon celles effectuées avant que les interpellations houleuses ne tournent à l'émeute⁵¹. Le lendemain, une habitante du quartier, « française de naissance », fut également arrêtée et condamnée en comparution immédiate à huit jours de prison et 6 000 francs d'amende pour avoir insulté les agents qui dressaient le constat des dégâts occasionnés par les événements de la veille⁵².

À partir du lundi suivant, le quartier fut bouclé par les forces de police qui, pendant deux semaines, cherchèrent à en recenser tous les habitants et à en contrôler l'accès. Ces opérations, décrites *a posteriori* par le préfet de police comme menées selon une stratégie quasi militaire⁵³, relevaient de la « chasse au faciès » (*L'Humanité*, 8 août 1955). Devant les protestations des représentants des « Français musulmans d'Algérie » au parlement, le préfet de police, André-Louis Dubois,

opposa un démenti et donna « l'assurance formelle que des instructions permanentes étaient données pour qu'aucune discrimination raciale ne soit faite par [ses] services » (*Le Monde*, 10 août 1955). Le « blocus » du quartier fut levé quelques jours plus tard : ainsi s'acheva la première opération militaro-policière d'envergure sur le théâtre métropolitain de la guerre d'indépendance algérienne. Les vastes rafles opérées au début du mois de septembre à Paris et dans la plupart des grandes villes de province s'inscrivirent dans la continuité et l'intensification de cette action. Elles se traduisirent par plusieurs milliers d'arrestations et le « transfert » en Algérie de 425 militants nationalistes connus de longue date sans pour autant avoir été impliqués dans les événements du 30 juillet.

Les forces de l'ordre, origine et cible de l'action collective

Ces vastes opérations répressives, inscrites dans les modes de faire caractéristiques de l'action policière en direction des Algériens depuis la Libération, ont été analysées par ailleurs⁵⁴. Il faut revenir ici sur la logique de situation, la séquence des événements et le mode d'action des émeutiers, analysés et mis en perspective à la lumière d'une « hypothèse de continuité⁵⁵ » avec les émeutes contemporaines. Depuis que celles intervenues en France dès le début des années 1990 sont devenues un sujet d'étude sociologique, tant les travaux pionniers que les dernières synthèses internationales ont insisté sur l'élément commun et déclencheur que constitue une intervention policière violente et perçue comme illégitime⁵⁶. Le résultat n'est d'ailleurs pas propre au cas français : il a d'abord été soulevé aux États-Unis, puis dans la plupart des pays où des relations interraciales marquées par des rapports de domination et de discrimination sont médiatisées par la police⁵⁷. La situation coloniale qui caractérisait la France métropolitaine des années 1950, particulièrement en ce qui concerne les émigrés d'Algérie⁵⁸, n'est ainsi qu'une configuration parmi d'autres de séparation sociale et de domination politique fondées sur l'ethnisation des rapports sociaux⁵⁹.

50. La documentation actuellement disponible ne permet pas de savoir quels furent les slogans scandés, ni même de connaître dans quelle langue ils furent prononcés. Certains journaux parlent de « meute hurlante » (*France-Soir*, 31 juillet 1955, 7^e éd.), de « meute vociférante » ou de « colonne hurlante » (*Le Parisien libéré*, 1^{er} août 1955), de manifestants « hurlants », « scandant quelques slogans » (*Le Journal du dimanche*, 31 juillet 1955). De façon symptomatique, les émeutiers « sont parlés », ou tus, mais n'accèdent pas à la dignité d'individus revendiquant dans des termes audibles par les autorités

légitimes. Voir Pierre Bourdieu, « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 17-18, novembre 1977, p. 2-5.

51. Quatre conduites au poste, dont celle d'une femme, furent opérées le 30 juillet 1955.

52. Les jours et semaines suivants, les enquêtes de police diligentées conduisirent à une dizaine d'interpellations sans lien direct avec l'émeute du 30 juillet 1955.

53. André-Louis Dubois et Pierre Sergent, *Le Malentendu algérien : 12 ans après*, Paris, Fayard, 1974, p. 106-107.

54. E. Blanchard, *La Police parisienne...*, op. cit.

55. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

56. Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris, Albin Michel, 1997 ; David Waddington, Fabien Jobard et Mike King (éds), *Rioting in the UK and France. A comparative analysis*, Londres, Willan Publishing, 2009.

57. Robert Blauner, « Internal colonialism and ghetto revolt », *Social Problems*, 16(4), 1969, p. 393-408.

58. Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, p. 44-79 ; A. Michel, *Les Travailleurs...*, op. cit.

59. Dans sa conclusion sur « la signification sociologique du ghetto », Louis Wirth intègre subrepticement la situation coloniale dans le vaste ensemble des phénomènes sociaux fondés sur les relations et séparations entre groupes minoritaires et majoritaires dont les rapports sont en partie réglés par des critères raciaux. Voir L. Wirth, *Le Ghetto*, op. cit., p. 235-241.



LE QUARTIER DE LA GOUTTE-D'OR (1 KM SUR 300 M) EST LA MEDINA DE PARIS. LE CROISEMENT RUE DE LA CHARBONNIERE - RUE DE CHARTRES (CI-DESSUS) EN EST LE CENTRE. IL

UNE ÉMEUTE REVÊ LA MEDINA DE

La pastèque, une belle pastèque bien mûre, compliqua tout. Avant qu'elle fût lancée, tout pouvait encore s'arranger. Les policiers, aussi bien que les manifestants rassemblés autour du car de police, n'étaient pas spécialement décidés à en découdre. Après tout, la « Cour des miracles » de la Charbonnière existait depuis dix ans au su et au vu de tout le monde. Les Nord-Africains

n'avaient fait que succéder aux G.I's déserteurs de 1944 et aux mauvais garçons montés des ports du Sud. Tout pouvait rester en l'état. Et d'autant mieux que l'objet du litige ne concernait en rien la politique ou le terrorisme.

Ce samedi 30 juillet, à 2 heures de l'après-midi, une commerçante était venue se plaindre au commissariat de la rue Doudeau-

REPORTAGE ANNE DASTRE - PHOTOGRAPHIES PIERRE BOULAT - ENQUETE JACQUES LE BAILLY

12

OUVERTURE D'UN REPORTAGE de *Paris-Match* sur l'émeute du 30 juillet 1955, n° 334, 27 août 1955, p. 12-17.



IL EST MAINTENANT INTERDIT D'Y PENETRER A QUICONQUE N'Y HABITE PAS. PIERRE BOULAT EST LE SEUL PHOTOGRAPHE A AVOIR PU Y FAIRE UN REPORTAGE. IL MANQUA ETRE LYNCHÉ.

LE EN PLEIN PARIS LA GOUTTE-D'OR

ville : « On m'a volé des vêtements que j'avais laissés dans ma voiture. J'ai vu les voleurs, deux Arabes. » Le commissaire avait dépêché un car. C'était la routine. Les voleurs avaient été repérés avec la marchandise, et appréhendés. C'était encore la routine. Mais les deux hommes avaient eu le temps de crier, d'ameuter la rue. Et la rue avait répondu. En un clin d'œil, 2 000 Nord-

Africains étaient apparus. Ils entouraient le car, lui barrant le passage. C'était l'obstruction, le refus de circuler, l'injure. Ce n'était pas encore l'émeute.

Mais la pastèque fut de trop. Elle joua le rôle d'une machine infernale qui révèle soudain au roi désabusé le nombre et la force de ses ennemis. Un manifestant anonyme avait saisi le

(Suite page 11.)

Aujourd'hui comme hier, les pratiques policières de contrôle et d'interpellations en direction des populations perçues comme « de type nord-africain » s'ancrent dans des logiques et des représentations racialisées génératrices de frustrations, de revendications et éventuellement de rébellion de la part des personnes construites en clientèle policière centrale⁶⁰. Dans son tract d'appel à la manifestation du 1^{er} mai 1955, le Mouvement national algérien (MNA) réclamait déjà le « respect de l'émigration algérienne en métropole⁶¹ ». Cette exigence s'ancrait notamment dans la dénonciation de « rafles » policières et de contrôles d'identité aussi vexatoires que répétés⁶². Elle résonne fortement avec celle formulée par les émeutiers de 2005 dont la parole a pu être recueillie. Aujourd'hui comme alors, ces contrôles à répétition sont organisés et vécus comme de véritables « cérémonies de dégradation⁶³ » permettant de réduire les personnes soumises à ces vérifications d'identité à des « gibiers de police⁶⁴ », quel que soit leur statut juridique et le caractère légal ou non de ces contrôles. Ces interactions humiliantes sont d'ailleurs au cœur du contentieux entre les « jeunes en cité » et les forces de police⁶⁵. Le caractère latent de ce sentiment généralisé de défiance et de méfiance, partagé par l'ensemble des jeunes au-delà de leurs différences de trajectoires et d'activités sociales, se cristallise dans les moments d'émeutes dans lesquels ne sont cependant actifs qu'une partie des jeunes hommes identifiant la police à une force ennemie.

La séquence de l'émeute de la Goutte d'Or est donc comparable en de nombreux points à celle des principales émeutes contemporaines : dans une période de forte tension marquée par des accrochages successifs entre des « citoyens diminués » et les forces de police, un contrôle ou une arrestation qui se solde par des atteintes graves à l'intégrité physique d'un des intéressés est générateur d'une réaction collective de ses pairs. Les cortèges constitués par deux fois le 30 juillet 1955 s'apparentent certes à un mode de manifestation peu présent dans les émeutes contemporaines : ils ne s'observent que dans les temps de pause des « marches silencieuses » en mémoire des victimes, ou supposées telles, de l'action policière⁶⁶. Pour le reste, on retrouve

dans la geste des émeutiers de 1955 un ensemble de modes d'agir qui, depuis, s'est constitué en répertoire d'action émeutier. Ce dernier est aujourd'hui caractéristique des protestations des jeunes habitants des quartiers ségrégés, même si ces protestations violentes ne sont pas exclusives d'autres modes d'action collective⁶⁷. Mise à sac de véhicules et de magasins (le plus souvent sans pillage), incendies volontaires, jets de projectiles divers, plus rarement des coups de feu, affrontements à distance des forces de l'ordre sont autant de motifs récurrents d'un répertoire d'action socialement et géographiquement circonscrit à des jeunes hommes en majorité non-blancs⁶⁸ habitant des quartiers dits « sensibles ». On peut aussi relever qu'il s'agit d'un mode d'action sans doute plus spectaculaire que violent, en particulier en 1955 où les dégâts matériels apparaissent rétrospectivement assez limités⁶⁹. Les atteintes aux personnes n'occasionnent en général ni morts, ni blessés graves : l'émeute de la Goutte d'Or est cependant spécifique dans le sens où, en France, il est extrêmement rare que d'autres individus que les policiers soient visés et, plus encore, que les personnes ciblées le soient sur des critères au moins en partie ethniques. D'après les comptes rendus de la presse, le 30 juillet 1955, une partie des personnes attaquées le furent simplement parce qu'« européennes », selon une catégorisation coloniale utilisée à l'époque. De ce point de vue, l'émeute de la Goutte d'Or se rapproche de certaines émeutes outre-Atlantique où les protagonistes, depuis les années 1920⁷⁰, n'affrontent en général pas la seule police mais aussi une partie des habitants du quartier.

Héritages et legs d'un répertoire d'action émeutier

Les racines de l'émeute de juillet 1955 sont plurielles. Les mettre au jour permet de rendre sa complexité et son épaisseur politique à cette journée, alors que les commentateurs de l'époque n'eurent de cesse de rabattre ces mobilisations sur le registre de la violence délinquante. Prolongeant le développement précédent sur le rôle des forces de l'ordre, l'objectif est également de s'interroger

60. René Lévy, *Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire*, Genève/Paris, Médecine et Hygiène, Librairie des Méridiens/Klincksieck, coll. « Déviance et société », 1987 ; Fabien Jobard et René Lévy, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, New York, Open Society Institute, 2009.

61. Tract conservé dans le fonds du Comité pour la libération de Messali Hadj et des victimes de la répression (BDIC, Nanterre).

62. Léo Bogart, « Les Algériens en France. Adaptation réussie et non réussie », in INED,

Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation, Paris, PUF-INED, 1954, p. 17-93.

63. Harold Garfinkel, « Conditions of successful degradation ceremonies », *American Journal of Sociology*, 61(5), 1956, p. 420-424.

64. Fabien Jobard, « Le gibier de police. Immuable ou changeant ? », *Archives de politique criminelle*, 32, 2010, p. 95-105.

65. Éric Marlière, *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Débats jeunesse »,

2005 ; Marwan Mohammed, *La Formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2011.

66. Michel Kokoreff, « La dimension politique des émeutes de 2005 en question », *Revue suisse de sociologie*, 34(2), 2008, p. 415-430.

67. C. Tilly, *The Politics...*, op. cit.

68. Le nom d'un des quatre interpellés montre que de toute évidence, le 30 juillet 1955, quelques rares métropolitains s'étaient mêlés à « l'émeute algérienne ».

69. Il faut cependant prendre la mesure

de ces destructions matérielles dans une société où les biens de consommation et la délinquance d'appropriation ou de destruction n'avaient pas connu la croissance exponentielle simultanée qui fut la leur dans les années suivantes. Voir Philippe Robert, *L'Insécurité en France*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.

70. Morris Janowitz, « Collective racial violence: a contemporary history », in Hugh Davis Graham et Ted Robert Gurr (éds), *Violence in America*, Londres, Sage, 1979, p. 261-285.

sur d'éventuelles continuités des émeutes de 2005 avec cette journée, sans pour autant la construire en moment inaugural.

*Un quartier ouvrier et immigré,
au cœur d'une capitale impériale*

Sur le plan historique, les événements du 30 juillet 1955 s'inscrivent dans une situation coloniale non circonscrite à l'outre-mer et surgissent au début de la guerre d'indépendance algérienne qui déborda rapidement des départements du sud de la Méditerranée⁷¹. Ce moment est au croisement d'une triple généalogie inscrite dans l'histoire d'un quartier dont les révoltes populaires étaient un des marqueurs identitaires.

Tout d'abord, les habitants de la Goutte d'Or en 1955 avaient des attitudes vis-à-vis des forces de l'ordre qui, en de nombreux points, étaient semblables à celles de leurs prédécesseurs de la fin du siècle précédent⁷². Ces attitudes se retrouvent plus généralement dans les milieux populaires, tant urbains que ruraux, de la seconde moitié du XIX^e siècle, rétifs au mouvement de disciplinarisation conduit par les forces de l'ordre⁷³. Ensuite, l'émeute de la Goutte d'Or intervint trois ans après l'acmé de l'activisme communiste des années de Guerre froide⁷⁴, moment notamment caractérisé par la contribution remarquable des Algériens aux « troupes de choc » des manifestations ouvrières. Ces modes de faire manifestants ont ensuite été perpétués par le PPA-MTLTD au-delà de leur abandon par le PCF au cours de l'année 1952. Enfin, l'émeute de la Goutte d'Or n'apparaît pas inédite si on la replace dans le contexte impérial : depuis le début des années 1950, au Maroc et en Tunisie, l'opposition à la domination coloniale avait notamment pris la forme de manifestations de rue suivies d'émeutes urbaines. La répression de Casablanca, qui avait occasionné plusieurs centaines de morts en décembre 1952, en est le plus dramatique exemple⁷⁵. Certaines modalités de ces répressions coloniales étaient aussi appliquées à Paris où, le 14 juillet 1953, la police n'avait pas hésité à user, vis-à-vis des colonisés d'Algérie, de pratiques, en particulier les tirs massifs, prosrites pour d'autres populations⁷⁶. Ces circulations

de répertoires touchaient aussi les colonisés eux-mêmes. Leurs modes de protestation empruntaient à ceux du mouvement ouvrier. Elles renvoyaient aussi à la façon dont la forme manifestation, outre-Méditerranée, avait été modelée par les ségrégations spatiales et raciales ou par les interdictions de défilé, qui, en certaines circonstances, lui donnaient un caractère particulièrement violent⁷⁷.

L'émeute du 30 juillet 1955 se situe au confluent de ces différentes formes de mobilisations collectives. Il importe de prendre en compte ce triple héritage afin d'analyser les variations observées depuis dans les actualisations du répertoire d'action émeutier. « L'héritage ouvrier », de moins en moins perceptible dans les représentations des principaux concernés mais aussi largement disqualifié et absent des discours politiques et médiatiques, semble s'étioler. Son caractère résiduel dans les formes d'encadrement et de politisation, contribue à rendre moins lisible la teneur revendicative des actions collectives violentes menées « dans les banlieues ». Revenir sur le troisième fil de la genèse de l'émeute de 1955 présente un autre intérêt pour la compréhension des émeutes contemporaines. Il permet en effet de tracer quelques pistes au sujet d'un « héritage colonial⁷⁸ » souvent évoqué mais rarement construit en véritable objet de recherche.

Documenter les continuités coloniales

Bien au-delà du cercle des chercheurs se revendiquant de l'analyse postcoloniale, un certain nombre de sociologues intéressés par la genèse des émeutes contemporaines a noté l'importance du « retour du refoulé de l'histoire coloniale⁷⁹ ». Les attitudes de révolte potentiellement génératrices d'opposition forte aux institutions – dont la police – sont alors très souvent analysées, aussi bien par les jeunes que par les sociologues ayant recueilli leurs paroles, comme « le refus maintes fois réaffirmé de reproduire le schéma de leurs parents [...] qui ont toujours subi sans résister ». Ce regard porté sur les immigrés d'hier pose question, en particulier dans le cas des Algériens. Dès avant la guerre d'indépendance algérienne, nombre d'entre eux s'opposèrent de façon virulente aux institutions

71. Les historiens s'accordent en général sur le fait que le « basculement dans la guerre » advint après l'insurrection du Constantinois (20 août 1955) au fur et à mesure de l'extension du recours aux appelés du contingent. Voir Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005, p. 47-56.

72. Sur l'opposition aux forces de l'ordre dans le nord et l'est parisien au tournant du XX^e siècle, voir « Les Mémoires de Casque

d'Or » (1902) et « La Médaille de mort d'Eugène Corsy » (mémoires d'un gardien de la paix, 1905), in Quentin Deluermoz (éd.), *Chroniques du Paris apache (1902-1905)*, Paris, Mercure de France, 2008.

73. Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris, 1854-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012 ; Aurélien Lignereux, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, PUR, 2008.

74. M. Pigenet, *Au cœur de l'activisme communiste...*, op. cit.

75. Jim House, « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, 86, 2012, p. 78-103.

76. Sept manifestants furent tués, six Algériens militants du PPA-MTLTD et un Français membre du service d'ordre, militant de la fédération de la métallurgie de la CGT.

77. Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie*

coloniale, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui/Études coloniales », 2009, p. 103-124.

78. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, « Sur la genèse sociale des "émeutes urbaines" », *Sociétés contemporaines*, 45, 2002, p. 215-243 ; Gérard Mauger, *L'Émeute de novembre 2005 : une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2006.

79. S. Beaud et M. Pialoux, « Sur la genèse sociale... », op. cit.

d'encadrement étatique, en particulier aux forces de l'ordre. Ils en dénonçaient l'action notamment parce qu'elle empruntait aux modes d'intervention appliqués aux étrangers et autres « indésirables », alors même que les « Français musulmans d'Algérie » étaient citoyens et particulièrement politisés⁸⁰. Au nombre des continuités, on peut aussi relever l'indétermination entre certaines conduites délictueuses et des formes violentes d'action collective : à l'été 1955, semblent aussi s'être opérées dans l'action émeutière, les « transitions réussies » d'une logique délinquante à une logique de révolte, les deux n'étant pas exclusives et pouvant être fondées sur des dispositions et des opportunités communes⁸¹.

Dans des récits de vie recueillis entre 1992 et 2004, des gardiens de la paix en fonction à l'époque rapprochent les événements de 1955 d'émeutes contemporaines⁸². Malgré la perspective dénonciatrice adoptée par les policiers interviewés, ils proposent une piste d'analyse qui mérite d'être creusée : l'interrogation des éventuelles continuités coloniales aurait tout à gagner à déporter le regard des institutions de maintien de l'ordre vers les logiques et les répertoires d'action des émeutiers. Tenter d'« exhumers les formes subreptices que prend la créativité dispersée, tactique et bricoleuse des groupes ou des individus pris [...] dans les filets de la surveillance⁸³ » permet en effet de rompre avec des narrations les présentant seulement comme cibles des forces de l'ordre placées au centre de l'analyse. Les canaux de transmission de ces pratiques oppositionnelles, qu'ils soient individuels ou collectifs, ne peuvent être mis au jour par l'enquête socio-historique exposée ici. Une véritable histoire sociale de ce qui est aujourd'hui qualifié « d'émeute » reste à écrire, en interrogeant dans quelle mesure la permanence de modes d'agir violents, de certaines cibles de destruction, d'affrontements avec les forces de l'ordre peut suffire, ou non, à définir un répertoire d'action dont la chronologie reste à circonscrire. Ce détour par la journée du 30 juillet 1955 et l'analyse des pratiques émeutières qui s'y sont déployées permet cependant de nuancer certaines analyses. Il apparaît en effet insuffisant de se référer à la mémoire d'épisodes précédents et aux effets de mimétisme entre quartiers périphériques pour expliquer la récurrence des « émeutes urbaines » depuis une trentaine d'années.

Un « air de parenté⁸⁴ » entre événements distants de plusieurs décennies et inscrits dans des configurations politiques et sociales différentes ne permet certes pas d'inférer qu'ils obéissent aux mêmes logiques. Néanmoins, on peut légitimement s'interroger sur la constitution de modalités d'action qui, par-delà les labels et les segmentations urbaines de chacune des époques, se sont en partie construites dans l'appréhension racialisée d'une ville stratifiée par les formes d'intervention des forces de l'ordre.

Entre « centralité immigrée » et périphérie sociale

À l'automne 2005, la Goutte d'Or n'a pas été touchée par les émeutes. En dépit d'accrochages et d'échauffourées fréquentes⁸⁵, les policiers qui y travaillent affirment fréquemment que « ce n'est pas la banlieue⁸⁶ ». Ces observations parcellaires suggèrent quelques pistes sur les ressorts territoriaux de « l'émeute ». Aujourd'hui, au-delà de sa « centralité immigrée » (par les échanges commerciaux, les productions et institutions culturelles, etc.), le quartier est connu pour sa diversité socio-démographique, ses équipements culturels et sa densité associative. Les formes d'appréhension des habitants sont ainsi complexifiées, les possibilités de prise de parole politique sont favorisées, au moins pour une partie des résidents.

En 1955, la Goutte d'Or était déjà incontestablement marquée par l'ethnisation des rapports et des espaces sociaux (au-delà de la densité en commerces et services destinés aux « Nord-Africains » de région parisienne ; elle était aussi, par exemple, un haut lieu de production et de diffusion de musiques du Maghreb) : elle apparaissait d'ailleurs bien plus enclavée qu'elle ne l'est cinquante ans plus tard. Ce changement n'est pas tant lié à des caractéristiques nouvelles de ses habitants (même si la rénovation urbaine des années 1980 et le début de gentrification des années 2000 ont légèrement fait varier sa composition sociale⁸⁷) qu'à la moindre homogénéité de discours publics qui, à la différence des années 1950, ne font plus uniformément apparaître le quartier comme une « *terra incognita*, une terre dangereuse⁸⁸ ». Ces termes alors appliqués à la Goutte d'Or font écho à la façon dont une partie des quartiers périphériques sont aujourd'hui construits en « zones sensibles » par les politiques publiques. Aux confins des discours dominants et de leur traduction dans

80. Emmanuel Blanchard, « L'encadrement des Algériens de Paris (1944-1954), entre contraintes juridiques et arbitraire policier », *Crime, Histoire & Sociétés*, 11(1), 2007, p. 5-25.

81. Marwan Mohammed, « Les voies de la colère : "violences urbaines" ou révolte d'ordre "politique" ? L'exemple des Hauts-Noues à Villiers-sur-Marne », *Socio-Logos*,

2, 2007, <http://socio-logos.revues.org>.

82. Voir notamment l'enregistrement et la transcription du récit de vie de René Ricroch (gardien de la paix entre 1952 et 1957), consultables dans le fonds INHES-CESDIP conservé au département audiovisuel de la BNF.

83. Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien*. t.1/ Arts de faire, Paris, Gallimard,

coll. « Folio/essais, 1990, p. 40.

84. Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011, p. 242.

85. En mars 2005, une nuit d'émeute avait ainsi suivi la mort d'un jeune homme tué par un tir policier « accidentel » au cours d'une interpellation.

86. Maurice Goldring, *La Goutte-d'Or*

quartier de France. La mixité au quotidien, Paris, Autrement, coll. « Frontières », 2006, p. 147.

87. M.-H. Bacqué et Y. Fijalkow, « En attendant la gentrification... », *op. cit.*

88. J.-C. Toubon et K. Messamah, *Centralité immigrée...*, *op. cit.*, p. 704.

89. S. Beaud et M. Pialoux, « Sur la genèse sociale... », *op. cit.*

les interventions policières se construisent ainsi des rapports à l'espace et au politique propices à la « genèse sociale de l'émeute urbaine⁸⁹ ».

En raison notamment de la place occupée par les « violences urbaines » dans les réformes de la politique de la ville, les sociologues ont généralement connecté ces épisodes aux grandes phases de l'histoire urbaine récente⁹⁰. Les historiens de la ville ont d'ailleurs confirmé cette périodisation, s'attachant surtout à atténuer une « légende noire » des banlieues qui ne rendrait pas compte des politiques publiques suivies depuis la fin des années 1950⁹¹. Quelles que soient leurs différences d'appréciation, les analystes des récentes « émeutes urbaines » les insèrent dans une chronologie qu'ils font généralement remonter au début des années 1980⁹².

Si « les violences urbaines ont une histoire⁹³ » en partie liée à celle de la construction des grands ensembles, il semble que pour l'écrire pleinement il faille remonter un peu en amont de ces années : déjà, Michelle Zancarini-Fournel a montré que dans l'agglomération lyonnaise, dès le début des années 1970, des « escarmouches » avec la police, des « rodéos » et autres « incidents » scandaient la vie quotidienne de certains grands ensembles récemment construits⁹⁴. En septembre 1971, Vaulx-en-Velin connut même son premier épisode émeutier, avec mise à sac d'un magasin et bagarre collective avec les forces de l'ordre. Michelle Zancarini-Fournel met l'accent sur la constitution de ce répertoire d'action et le fait que « ces rébellions urbaines sont fortement marquées par les traces profondes de la guerre d'Algérie⁹⁵ ». Elle insiste sur les difficultés de cohabitation entre populations dont certaines étaient considérées comme illégitimes en raison même de l'indépendance accordée aux anciennes colonies. Une partie des jeunes Algériens, accusés dans des pétitions d'habitants de ne pas être chez eux, actualisaient, dans des conduites de bravade, une forte visibilité dans l'espace public, l'opposition aux interventions des forces de l'ordre et la défense de leur droit à habiter dans ces nouveaux quartiers.

Comme le montre cette enquête sur la Goutte d'Or, les « grands ensembles » ne peuvent cependant pas être vus comme la configuration génératrice des rébellions urbaines des ex-colonisés ou de leurs descendants. Tout travail de recension de ces épisodes⁹⁶ est rendu délicat par le fait que, jusqu'aux années 1980, il n'y eut pas, sauf exception, « de construction médiatique de l'événement⁹⁷ ». Il n'en reste pas moins qu'en filigrane se dessinent des généalogies subtiles de ces émeutes urbaines : entre histoire de l'immigration et histoire du mouvement ouvrier, entre situation coloniale et guerre d'indépendance algérienne, entre politiques publiques du logement et emprise policière, le cadrage de la genèse du répertoire d'action émeutier doit être multiple et inscrit dans une configuration large, laissant un place à l'échelle impériale.

Ainsi, Paris, métropole coloniale⁹⁸, n'a jamais été une « ville duale » au sens donné à ce terme par Henri Lefebvre⁹⁹. La réalité des séparations y a toujours été beaucoup plus complexe que dans les villes d'Afrique du Nord dont les habitants connaissaient les délimitations et les implications de la césure entre « ville indigène » et « ville européenne ». Il n'en reste pas moins qu'au niveau micro-géographique de la rue, du pâté de maison, voire du quartier, la notion d'enclave « nord-africaine » était couramment invoquée ; elle constituait une catégorie policière et elle contribuait à cadrer l'action des forces de l'ordre. En ces lieux régnait une forme de « souveraineté policière¹⁰⁰ » laissant aux agents la possibilité de recourir à un niveau de violence sans commune mesure avec celui autorisé sur d'autres populations. Au final, ces frontières tenaient plus aux catégorisations sociales et raciales qu'aux délimitations urbaines. L'exemple de la Goutte d'Or démontre ainsi que c'est également au cœur de la capitale que se sont construits les rapports police-société particulièrement heurtés, qui sont un des ressorts des « émeutes urbaines » françaises¹⁰¹.

90. S. Tissot, *L'État et les quartiers...*, op. cit.

91. A. Fourcaut et L. Vadelorge, « Les violences urbaines de novembre 2005... », op. cit.

92. D. Waddington, F. Jobard et M. King, *Rioting in the UK and France...*, op. cit.

93. A. Fourcaut et L. Vadelorge, « Les violences urbaines de novembre 2005... », op. cit., p. 117.

94. Michelle Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines en temps

de crise (1971-1981) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 84, 2004, p. 119-127.

95. *Ibid.*, p. 120.

96. Gillian Glaes, "Africans against Algerians... the exploited against the exploited": media representations of the 1963 Saint-Denis riot", *Proceedings of the Western Society for French History*, 36, 2008, p. 108-126.

97. M. Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines... », op. cit., p. 106.

98. Jennifer Anne Boittin, *Colonial Metropolis:*

The Urban Grounds of Anti-Imperialism and Feminism in Interwar Paris, Lincoln, University of Nebraska Press, 2010.

99. Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, coll. « Société et urbanisme », 1968.

100. Fabien Jobard, « Le nouveau mandat policier. Faire la police dans les zones dites de "non-droit" », *Criminologie*, 38(2), 2005, p. 103-121.

101. Dietmar Loch, « Pourquoi n'y a-t-il pas d'émeutes urbaines en Allemagne ? Les

jeunes issus de l'immigration en France et en Allemagne entre (absence de) protestations et politique de la ville », *Revue suisse de sociologie*, 34(2), 2008, p. 281-306 ; Tim Lukas, "Why are there no riots in Germany? Mutual perceptions between police forces and minority adolescents", in D. Waddington, F. Jobard et M. King, *Rioting in the UK and France...*, op. cit., p. 216-225 ; Christian Mouhanna, *La Police contre les citoyens ?*, Nîmes, Champ social, coll. « Questions de société », 2011.